

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	29

Date de la convocation : 19.03.2024
Date d'affichage : 19.03.2024
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Virginie THOBOR, 1^{ère} adjointe au Maire,

PRESENTS : Mesdames THOBOR, LENGARD, Messieurs NIANE, NIATI, Madame LITWINSKI, Monsieur BIANCHI, Madame RHOUN, Monsieur LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Monsieur ABDELLAOUI, Madame AUDET, Monsieur EDOM, Mesdames BITTY KOUAKOU, THELUS ROSINEL, AWALE GUEDE, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Monsieur FLAHAUT pour Madame HULIN, Madame DUCLAU pour Madame LITWINSKI, Monsieur VEY pour Madame THOBOR, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur NIATI, Monsieur CAMPEIS pour Madame LENGARD, Monsieur JLASSI pour Monsieur NIANE.

ABSENTS : Monsieur BISSON, Madame VESSAH, Monsieur AMIENS.

SECRETARE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Approbation du compte administratif pour l'année 2023

Rapporteur : N. Rhoun.

N° 2024-13

VU le code général des collectivités territoriales ; et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31, relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU l'instruction comptable M14,

VU la délibération n° 2023-12 en date du 20 mars 2023 relative au vote du budget primitif,

VU la délibération n° 2023-22 en date du 22 mai 2023 approuvant la décision modificative n° 1,

VU la délibération n° 2023-47 en date du 16 octobre 2023 approuvant la décision modificative n° 2,

VU la délibération n° 2023-68 en date du 11 décembre 2023 approuvant la décision modificative n° 3,

VU le compte de gestion de l'année 2023 établi par le Comptable public,

VU le projet de compte administratif de l'année 2023,

VU l'état des restes à réaliser,

CONSIDÉRANT que les écritures retranscrites dans le compte de gestion sont conformes à celles du compte administratif de la commune,

CONSIDÉRANT que l'état de l'actif et du passif de la commune est identique à celui du Comptable public,

Après l'avis de la commission générale en date du 11 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : D'approuver le compte administratif dont les balances se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	21 554 951,09	24 378 815,22	2 823 864,13
Excédent fonctionnement reporté		6 166 792,10	6 166 792,10
Total	21 554 951,09	30 545 607,32	8 990 656,23

Investissement	5 649 778,27	4 140 054,39	-1 509 723,88
Déficit investissement reporté	11 412,76		- 11 412,76
Total	5 661 191,03	4 140 054,39	- 1 521 136,64
Reports investissement sur 2023	4 039 642,19	1 560 350,43	- 2 479 291,76
Besoin de financement (affectation au compte 1068 du budget supplémentaire)			- 4 000 428,40

Article 2 : De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Article 3 : De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

Article 4 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 25 mars 2024


Le secrétaire de séance
Nadine HULIN


Le Maire
Michel BISSON

IV - ANNEXE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - IV
ARRETE ET SIGNATURES - D2

Département de Seine-et-Marne
Service de gestion comptable de Melun
COMMUNE DE LIEUSAIN

CA 2023

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres représentés : 6
Nombre de membres absents : 3
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES : Pour : 29
 Contre : -
 Abstentions : -

Date de convocation : 19 mars 2024

Présenté par

A lieusaint, le 25 mars 2024

LE MAIRE
M. BISSON



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire,
A Lieusaint, le 25 mars 2024

LES MEMBRES DU CONSEIL

Mme THOBOR

M. FLAHAUT

Mme LENGARD

M. NIANE

Mme DUCLAU

M. NIATI

Mme LITWINSKI

M. BIANCHI

Mme RHOUN

M. LAUBERTHE

Mme HULIN

M. GOUET-YEM

Mme VESSAH

M. VEY

Mme KOMBO-TSIMBA

M. CAMPEIS

Mme HABERT

M. AGARD

Mme SOUFI

M. ABDELLAOUI

Mme AUDET

M. EDOM

Mme BITTY KOUAKOÛ

M. JLASSI

Mme THELUS ROSINEL

Mme AWALE GUEDI

M. AMIENS

Mme BETHUNE

M. NDOYE

Mme ARPACI

M. LAVICTOIRE

Bethune

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication, le

A Lieusaint, le

LE MAIRE,
M. BISSON